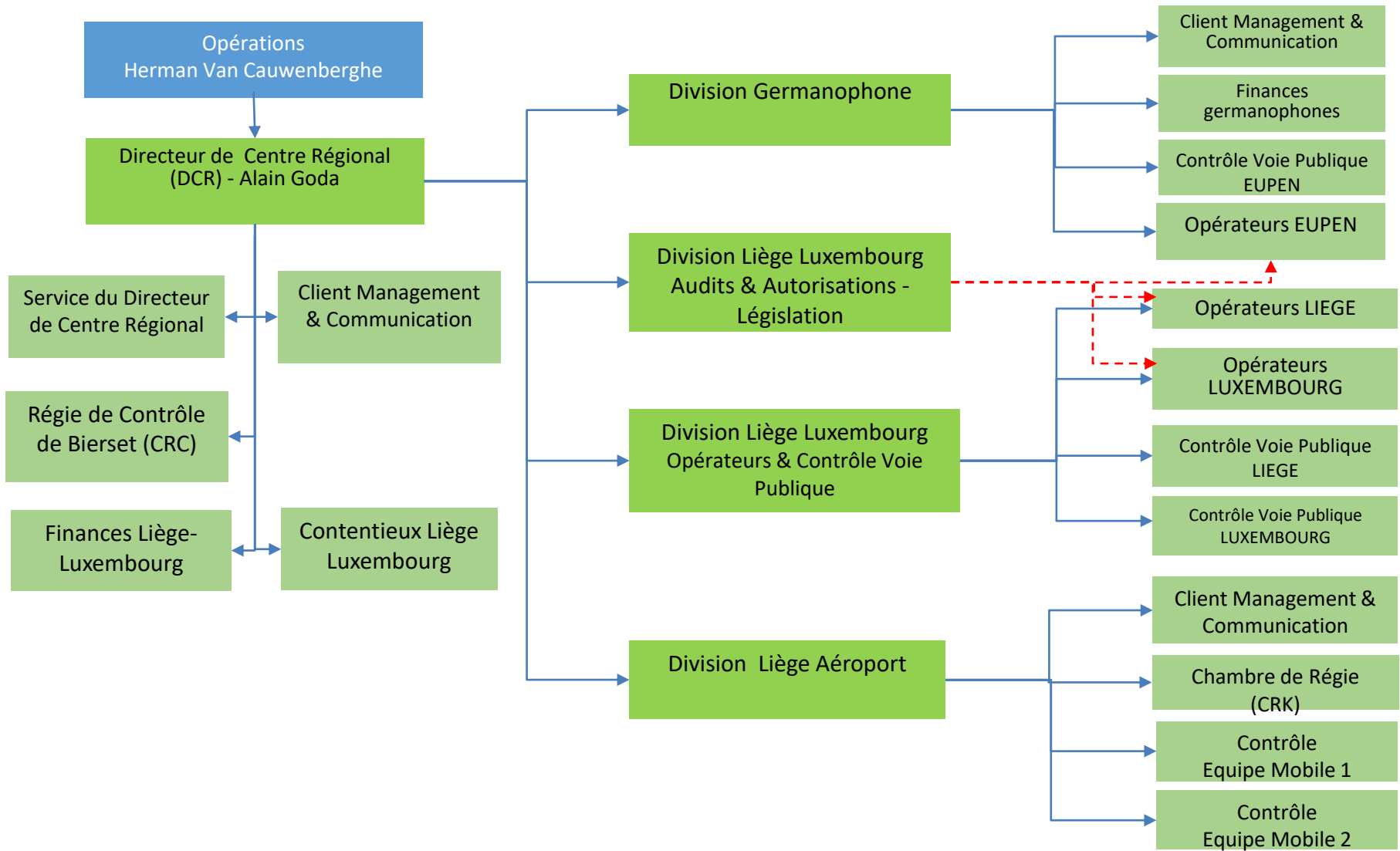


Présentation de la structure régionale douanière



Organigramme Centre Régional Liège



Contacts à l'aéroport

- Finances
 - Succursale : Raphaël Van de Sande
 - da.buek.suc.gracehollogne@minfin.fed.be
 - ECS : ecs.bierset@minfin.fed.be
 - 0257/79.410
 - Suivi de la déclaration (ESD) : Jean-Luc Tourneur
 - da.buek.esd.liege@minfin.fed.be
 - 0257/59.310
- Traitement des notifications d'arrivée, DP, ...
 - Régie de Contrôle (CRC) : Isabelle Kelder
 - da.scc.sel.bierset@minfin.fed.be
 - 0257/65.630 (h24)



Contacts à l'aéroport

- Opérations
 - Gestion des retenues
 - detentions.customs.bierset@minfin.fed.be
 - 0257/62.350
 - Planification des contrôles et surveillances
 - da.scc.crk.bierset@minfin.fed.be
 - 0257/25.065 (h24)
 - Gestion des clients
 - nicolas.wenglermathieu@minfin.fed.be
 - 0257/65.659
- Autorisations
 - nicolas.laurent@minfin.fed.be
 - 0257/77.074



Projets stratégiques débattus au forum national





Forum National

La plateforme de concertation de l'Administration générale des douanes et accises et du secteur privé

[Home](#)[Groupes nationaux >](#)[Groupes régionaux >](#)[Comité de pilotage](#)[A Propos >](#)[Newsletter](#)[Archives](#)[Accueil](#) » [A Propos](#)

Assemblée générale

L'Assemblée générale est l'assemblée plénière de tous les membres du Forum National, sous la présidence partagée de l'administrateur général de l'Administration générale des Douanes et Accises et d'un représentant du secteur privé.

L'Assemblée générale se rassemble une fois par an. Pendant cette assemblée, le [Comité de pilotage](#) présente les résultats de l'année d'activité écoulée et partage les priorités et les défis pour l'année d'activité suivante.

Les PV de l'Assemblée générale :

txtfile:

[20171004 Présentation partie 1.pdf](#)

[20171004 Présentation partie 2.pdf](#)

À propos

[Organigramme](#)[Assemblée générale](#)[Comité de pilotage](#)[Comité stratégique](#)[Membres](#)[Disclaimer](#)

<http://www.naforna.be>



Dispositions générales

- Sous-groupe compétences professionnelles
 - Certification des compétences
 - Projet de collaboration Douane/ULG
 - Formation de base (juin 2017)
 - Modules spécialisés

Marchandises introduites UE

- Révision du processus déclaratif (CDU)
 - AN / PN / TS
 - Apurement des listes de chargement
 - Multiple filing
 - Standardisation fret maritime et aérien
 - Adaptation IT
- Travaux préparatoires concernant
 - E commerce
 - Transfert entre dépôts temporaires UE
 - Centralise clearance
 - Globalisation

Marchandises introduites UE

- Points d'actualités
 - Circulaire EIDR
 - EORI à l'importation
 - Statut des LCD
- Projets pilotes
 - Emballages récurrents
- Communication
- Législation

Sortie de marchandises

- Simplification de la présentation des preuves alternatives pour les entreprises
- Preuves alternatives en l'absence d'avis de sortie
- Suppression de la procédure de déclaration simplifiée «domiciliation exportation»
- Rapport d'exportation/réexportation
- Définitions du bureau de sortie

- Résultats 2017 : Implémentation expéditeur enregistré
- Priorité 2018 :
 - Fonctionnement expéditeur enregistré
 - E-commerce des produits soumis à accise (en lien avec les autres groupes de travail concernés)

- Travail préparatoire concernant « cybercriminalité »
 - Objectif : soutenir les clients de l'Administration en cas de cyber-attaque paralysant les systèmes IT des opérateurs
 - Proposition d'une cellule de crise **locale** sous l'autorité du DCR qui
 - évalue les dommages
 - apporte des réponses adaptées selon 5 axes :
 - opérateur
 - déclaratif
 - autorisations et procédures
 - contrôles
 - tâches clients
 - centre décisionnel

Processus de contrôle

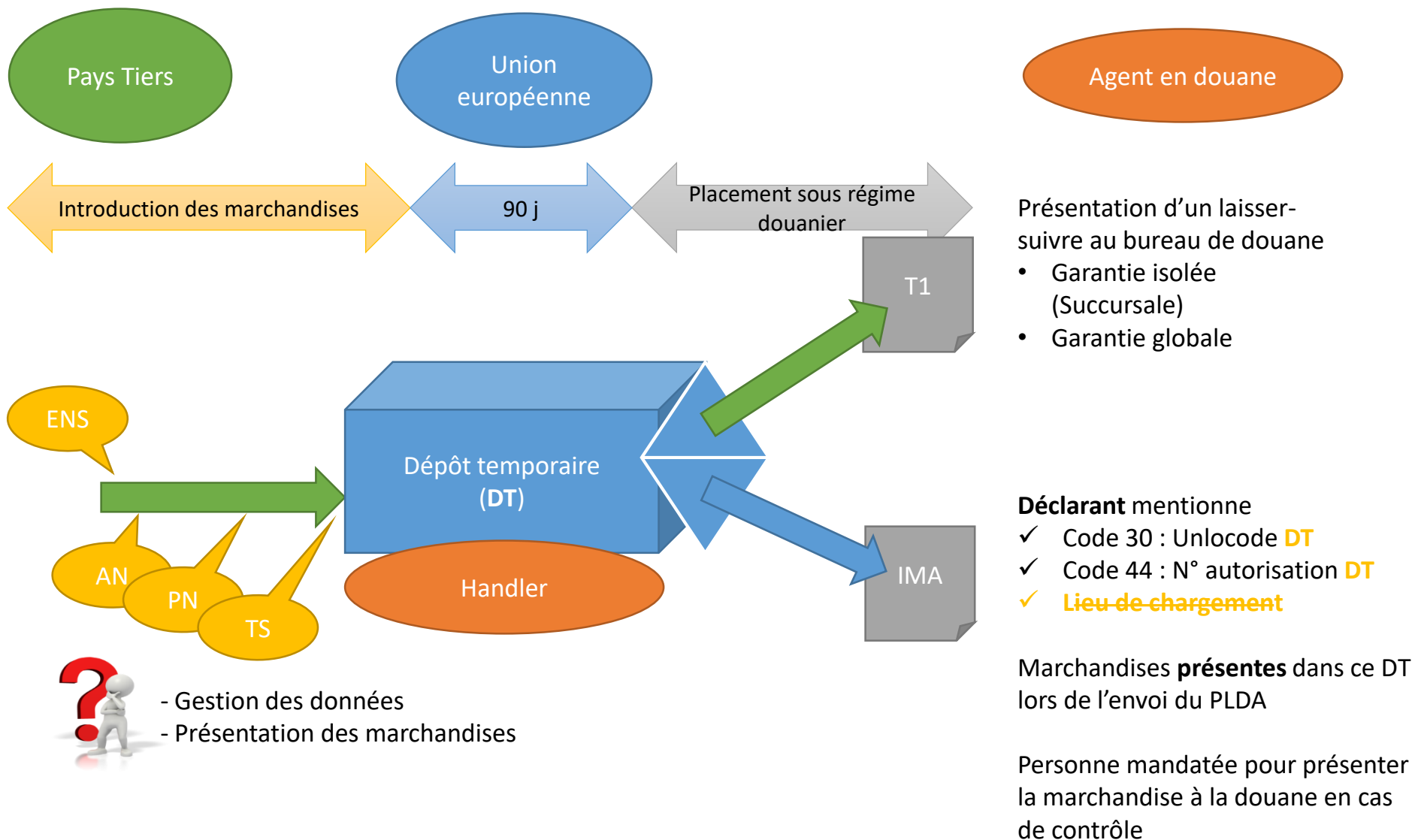
- Prise d'échantillons
- Amélioration des processus de contrôle :
enquête auprès des opérateurs AEO

Identification des enjeux pour l'aéroport de Liège



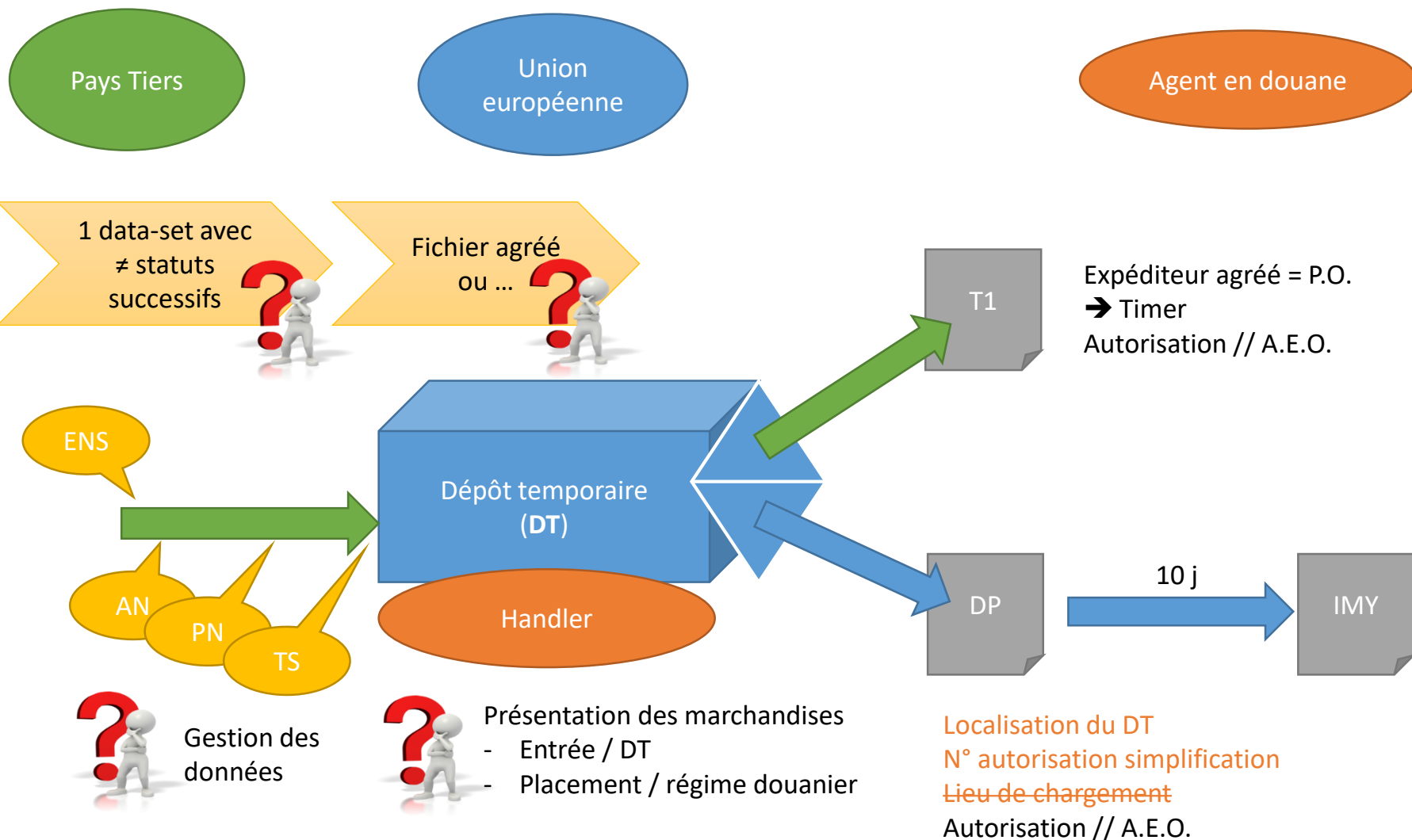
Introduction des marchandises

Procédure normale

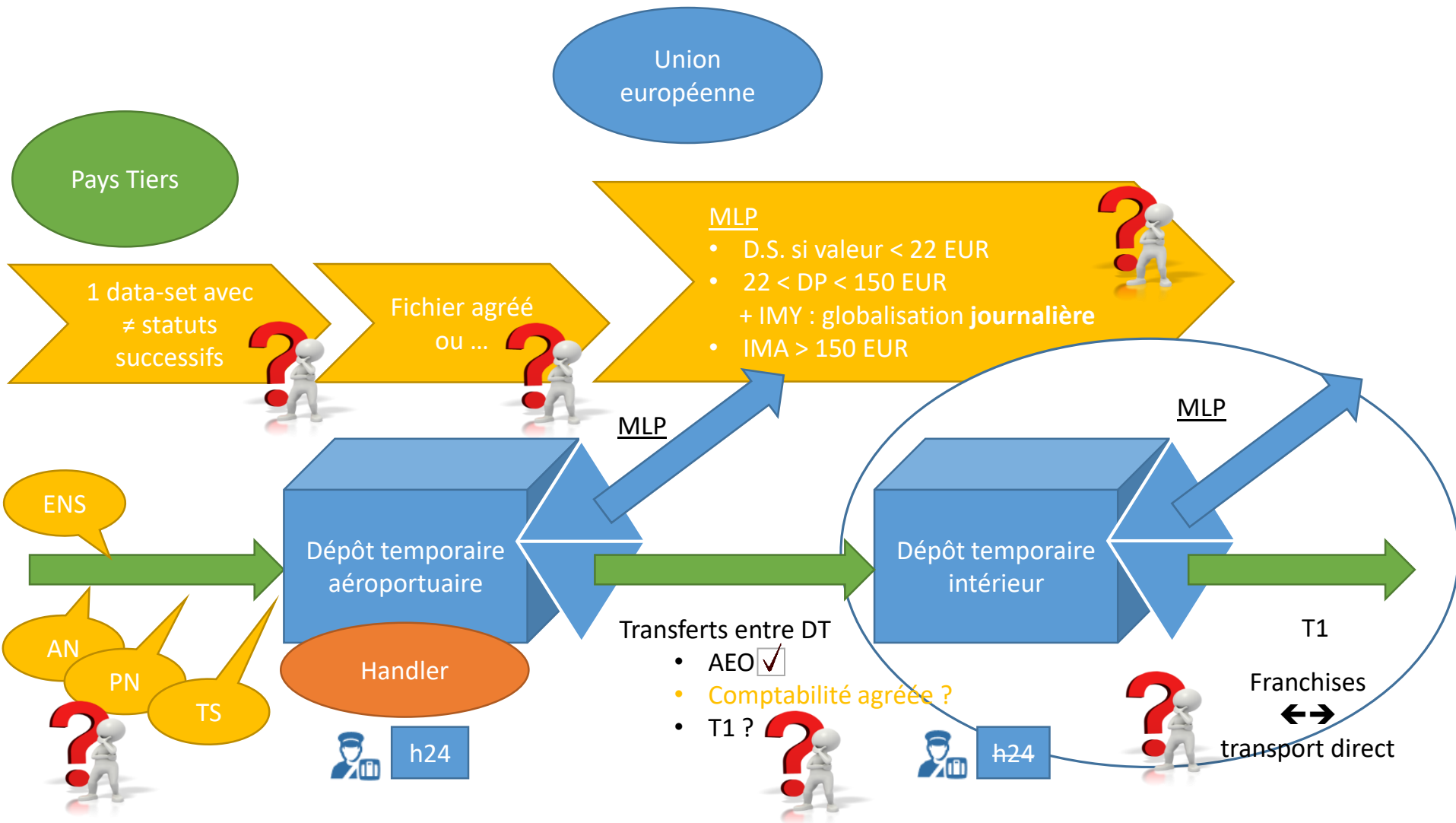


Introduction des marchandises

Procédure simplifiée



Opportunités E-commerce



Echanges entre les opérateurs et la douane

- Autres enjeux :
 - Export flow
 - Réexamen des autorisations
 - ...
- Groupes de travail locaux structurés
 - Révision de la procédure simplifiée DP / IMY
 - Simplification administrative (archivage et échange de documents)
 - ...
- A votre demande !

Actualités douanières

CDMS KIS-SIC





CDMS KIS-SIC





Ordre du jour

1. CDMS

- Pourquoi et date du lancement ?
- Quelles autorisations ?
- Conséquences du lancement du CDMS ?
- Quelles possibilités pour l'utilisation du CDMS ?
- Approche en Belgique ?

2. KISSIC

- Objectif ?
- Architecture IT ?
- État de la situation ?

3. Questions ?





1. CDMS : Customs Decisions « Management » System

Pourquoi et date du lancement ?

CDMS = Projet européen

- **Un seul système transeuropéen (CDS)** qui traite 22 types de demandes/d'autorisations à partir du 2 octobre 2017 (= date du lancement)
- **Harmonisation des procédures** relatives aux demandes, aux autorisations et à la gestion de celles-ci
- **Harmonisation des exigences en matière de données :**
Gestion et sauvegarde des autorisations douanières dans un système IT transeuropéen (« CDS »)
 - **Création d'un accès unique - portail européen** - utilisation d'un seul système pour l'authentification et l'accès des opérateurs économiques

- **Permet à toutes les administrations douanières d'agir comme une seule entité**
- **Efficacité plus grande pour les opérateurs économiques**





1. CDMS : Customs Decisions « Management » System

- Quelles autorisations ?

22 autorisations douanières « transfrontalières » (Multi MS decisions)





1. CDMS : Customs Decisions « Management » System

1. EIR Autorisation de présenter une déclaration en douane sous la forme d'une inscription dans les écritures du déclarant
2. CCL Autorisation de dédouanement centralisé
3. SDE Autorisation d'utilisation de la déclaration simplifiée
4. AWB Autorisation relative au statut de peseur agréé de bananes
5. SAS Autorisation d'autoévaluation
6. TST Autorisation d'exploitation d'installations de stockage temporaire
7. IPO Autorisation de recours au régime de perfectionnement actif
8. OPO Autorisation de recours au régime de perfectionnement passif
9. EUS Autorisation de recours au régime de la destination particulière
10. TEA Autorisation de recours au régime de l'admission temporaire
11. ACE Autorisation relatives au statut de destinataire agréé sous le régime du transit de l'Union
12. ACT Autorisation relatives au statut de destinataire agréé sous le régime TIR
13. ACR Autorisation relatives au statut d'expéditeur agréé sous le régime du transit de l'Union
14. ACP Autorisation relatives au statut d'émetteur agréé
15. SSE Autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial
16. TRO Autorisation d'utilisation de la déclaration de transit avec un jeu de données restreint
17. ETD Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane
18. RSS Autorisation d'établissement de lignes maritimes régulières
19. CGU Autorisation de constitution d'une garantie globale, comprenant une éventuelle réduction ou dispense
20. DPO Autorisation d'un report de paiement
21. CVA Autorisation de simplification de la détermination des montants faisant partie de la valeur en douane des marchandises
22. CW1 Autorisation d'exploitation d'installations de stockage pour l'entrepôt douanier de marchandises (Type 1)
CW2 Autorisation d'exploitation d'installations de stockage pour l'entrepôt douanier de marchandises (Type 2)
CW3 Autorisation d'exploitation d'installations de stockage pour l'entrepôt douanier de marchandises (Privé)





1. CDMS : Customs Decisions « Management » System

- Quelles autorisations ?
- Quelles autorisations ne sont pas concernées ? :
 - ✓ Autorisations douanières nationales (Single MS decision)
 - ✓ Les autorisations OEA (OEA/S-OEA/C-OEA/F)
 - ✓ Exportateur agréé en matière d'origine préférentielle – REX
 - ✓ RCO (Renseignement contraignant en matière d'origine)
 - ✓ RTC (Renseignement tarifaire contraignant)
 - ✓ Demande de restitution ou de remboursement des droits
 - ✓ Autorisations d'accises



1. CDMS : Customs Decisions « Management » System

- Conséquences du lancement du CDMS ?
 - ❑ À partir du 2 octobre 2017 pour les 22 autorisations douanières « transfrontalières » (Multi MS Decisions)
 - Demandes par voie électronique obligatoirement via le portail CDMS
 - Le « CDS » prévoit aussi un workflow pour le processus autorisations (acceptation → délivrance → monitoring)
 - ❑ À partir du 2 octobre, chaque MS doit prévoir la possibilité de recevoir les autorisations nationales par voie électronique et de fournir l'autorisation par le même biais.
 - Les autorités douanières peuvent autoriser l'utilisation d'autres méthodes de travail pour des autorisations qui n'ont pas été reprises à l'annexe A (art. 6 (3)(a) du CDU) → possibilité de conserver provisoirement les autorisations nationales en format papier ?



1. CDMS : Customs Decisions « Management » System

- Quelles possibilités pour l'utilisation du CDMS ?

Trois scénarios relatifs à l'architecture IT sont prévus :

1. Système central CDMS (un seul portail européen/un seul CDMS européen)
2. Un système central CDMS et un système CDMS national
(portail européen pour le CDMS européen et portail national pour CDMS national)
3. Système hybride
 - Aucune communication entre TP européen et TP national
 - Les deux TP ne communiquent que par le CDMS national
 - Le CDMS national doit communiquer avec le CDMS européen





1. CDMS : Customs Decisions « Management » System

- Approche en Belgique ?

Situation actuelle :

- Aucun système CDMS national disponible
- Aucun portail national

→ Le 2 octobre 2017, la Belgique commencera à utiliser le système central CDMS

- Utilisation du TP et du CDMS européens
- Pour les 22 autorisations douanières multinationales et les 22 autorisations douanières nationales (?)
- Pour les autres autorisations, aucun changement le 2 octobre 2017 (demande et délivrance de l'autorisation en format papier)





1. CDMS : Customs Decisions « Management » System

- Approche en Belgique ?

Problèmes et manques attendus :

- Aucune approche uniforme (TP) pour toutes les autorisations
- Toutes les données relatives à la délivrance des autorisations nationales seront-elles reprises dans le CDMS européen ?
- E-learning et application test uniquement disponibles fin septembre (données et workflow repris ??)
- Aucun dispatch automatisé à l'attention du service Autorisations compétent (effet bottle-neck)
- Annexes archivage ?
- Processus complet ? (audit de gestion ?)



1. CDMS : Customs Decisions « Management » System

- Approche en Belgique ?

Que souhaitons-nous ?

Un système central CDMS et un système CDMS national (portail européen pour le CDMS européen et portail national pour CDMS national)

- Un système central pour les 22 autorisations transfrontalières (portail européen - CDMS européen)
- Un système national comprenant un portail national pour toutes les autorisations et ...
 1. Pour toutes les autorisations douanières (22 autorisations douanières nationales, OEA, « lieu agréé »)
 2. Pour toutes les autorisations d'accise
 3. Demandes de renseignements, etc.

→ Système de gestion KIS-SIC





2. Système de gestion KIS-SIC

Objectif ?

Dossier client unique (AGD&A)

- Portail trader national
- Système national d'autorisations (22 autorisations douanières nationales, CDMS, autres autorisations douanières, autorisations d'accise)
 - Introduction de demandes, de nouveaux changements, de la révocation des autorisations par voie électronique (formulaires dynamiques)
 - Signature électronique (e-ID)
 - Possibilité de joindre des annexes par voie électronique
 - Consultation du statut des autorisations
- Canal de communication
-





2. Système de gestion KIS-SIC

Comment cela fonctionnerait-il ?

Accès au portail trader national

- Authentification et accès via BOSA (ancien Fedict) avec eID, token, etc. et « gestion externe des rôles » (procurations/mandats)
- TP via MyMINFIN (même application que « Tax-on-web »)
 - Accès à KIS-SIC via l'onglet de sélection « nom onglet » ? (Douanes et accises (??))
 - Écran d'accueil avec menu présentant différents choix (Mon dossier client, demandes d'autorisation, demande de renseignements, etc.)



2. Système de gestion KIS-SIC

Comment cela fonctionnerait-il ?

Application

- Partielle avant données remplies au moyen des informations disponibles (SITRAN)
 - « Liste de choix par case » → moins d'erreurs possible dans les données
 - Fonction d'aide
 - Si changement d'autorisation demandé → sélection des autorisations à changer → sélection du champ à changer → introduire changement
 - Dispatching automatisé à l'attention du service autorisations compétent
 - Contrôles et gestion de celle-ci partiellement automatisés
 - Possibilité de joindre des annexes, communication via le portail, etc.
- **Traitement de votre dossier plus rapide, plus simple et uniforme**





2. Système de gestion KIS-SIC

État de la situation ?

Développement en différentes étapes

1. Autorisations douanières (opérationnalisation le 1er janvier 2018 ?)

- 22 autorisations douanières (cf. CDMS)
- Autres autorisations (ex. lieu agréé)
- Enregistrement EORI

2. Autorisations d'accise (2018)

?. Automatisation d'autres formulaires (ex. 108)

?. Demandes de renseignements

?. Déclarations 136F (immunités diplomatiques)

